



Tirage de la Fondation des comptables professionnels agréés du Québec Trois prix à gagner d'une valeur totale de 10 000 \$

Description des prix :

- 1^{er} prix : 12 bouteilles de vin haut de gamme (valeur approximative de **5 000 \$**).
- 2^e prix : 12 bouteilles de vin de qualité supérieure (valeur approximative de **2 500 \$**).
- 3^e prix : 12 bouteilles de vin de qualité supérieure (valeur approximative de **2 500 \$**).

Règlements du concours :

1. Pour participer au tirage de la Fondation des comptables professionnels agréés du Québec (la Fondation), les participants doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne et effectuer le paiement par carte de crédit.
2. Pour être valides, tous les formulaires d'inscription doivent être reçus en ligne au plus tard le 8 décembre 2017 à 15 heures.
3. Le tirage s'adresse aux personnes âgées de 18 ans et plus qui achètent un ou plusieurs billets.
4. À la réception du formulaire d'inscription, la Fondation transmettra au participant un billet numéroté. La Fondation conservera une portion du billet numéroté et les coordonnées du participant.
5. Les formulaires de participation et la portion détachable des billets numérotés deviennent la propriété de la Fondation et ne seront pas retournés aux participants. La Fondation s'engage à les détruire de façon sécuritaire une fois le concours terminé.
6. Les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse courriel sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
7. Les gagnants consentent à ce que leur nom et leur photo soient utilisés à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.
8. Les chances de gagner un des trois prix sont directement reliées au nombre de participations reçues. Un maximum de 1 250 billets peut être vendu.
9. Un participant ne peut gagner plus d'un prix.
10. Le tirage des trois prix aura lieu le 13 décembre 2017 vers 15 heures à la Fondation des comptables professionnels agréés du Québec, 5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2. Trois billets seront tirés parmi toutes les inscriptions reçues. Le tirage sera supervisé par un cabinet comptable.
11. Les gagnants seront joints par téléphone dans les sept (7) jours suivant le tirage et ils devront réclamer leur prix au plus tard le 13 février 2018 à 15 heures. Les frais d'expédition, le cas échéant, seront payables par les gagnants.
12. Le choix des bouteilles de vin incluses dans les prix appartient à la Fondation.
13. Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être échangés contre une somme d'argent, ni vendus, ni transférés. Aucune substitution n'est accordée à moins que la SAQ accepte de le faire.
14. Le refus du prix libère la Fondation de toute responsabilité et obligation envers le gagnant dudit prix.
15. La participation au concours comporte l'acceptation du présent règlement. La Fondation se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives.